

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY  
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2016-009

Date de convocation : **4 mars 2016**

Nombre de délégués en exercice : <b>28</b>
Nombre de membres présents : <b>22</b>
Nombre de membres votants : <b>22</b>

L'an deux mille seize, le **21 MARS** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, VIRET, BLOUIN, PERRAUD, MARTIN, ANTOINE, MICHEL, CHANA, CHAPPAZ, JASSERAND, SAVANT, CARRET, PERONNET, PEDRO, FONTES, JARICOT, BALAN, GROSSIORD, ANDREYS, LHOPITAL, DUMORTIER.

MME ARDOUIN,

Excusés : MM PIEGAY, CORBIN

Secrétaire de séance : M. BLOUIN

### Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2015

<b>a. Résultat de l'exercice</b>	<b>1 868 360,75</b>
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reporté</u>	0,00
D002 du compte administratif (si déficit)	
R001 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a.+c. (1)</b>	<b>1 868 360,75</b>
si d. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	1 010 697,66
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-2 585 836,74
<b>Besoin de financement = e.+f.</b>	<b>-1 575 139,08</b>
<b>AFFECTATION (2)= d.</b>	<b>1 868 360,75</b>
<b>1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cessions d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0,00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>1 868 360,75</b>
<b>3) Report en exploitation R002</b>	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D002</b>	

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'affecter la totalité du résultat d'exploitation 2015 en recette d'investissement au compte 1068.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé tous les Membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Président  
Daniel JULLIEN

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le